

La gestion de la pêche de loisir dans les aires marines protégées

Outils de gestion et de planification



2.2.1 - Liste des fiches mesures

mise à jour: 11/04/2013

- Fiche M1 : Mise en place de panneaux d'affichage
- Fiche M2 : Conception d'un livret papier à destination des pratiquants
- Fiche M3 : Sensibilisation des pêcheurs récréatifs (avec réglette)

Les fiches mesures sont basées sur le même modèle que les fiches précédentes. Les mesures de gestion de la pêche de loisir déjà mises en place par les gestionnaires sur leur site, sont les suivantes :

Chacune des fiches (fiches suivis ou fiches mesures) contient les éléments suivants :

• **Descriptif** : résumé précis de l'étude/suivi ou de la mesure.

• **Objectifs** : Liste des objectifs de l'étude/suivi ou de la mesure, et de la problématique à laquelle il/elle répond.

• **Type de suivi** :

- Enquête (téléphonique/terrain/mail)
- Comptage (survol/bateau/depuis la côte)
- Terrain (plongée/estran/embarqué)

• **Ou : Type de mesure** :

- Réglementaire
- Contractuelle
- Communication – Sensibilisation
- Surveillance – Police

• **Charte Pêche de loisir** :

Engagements de la Charte nationale

Pêche de loisir au(x)quel(s) le suivi ou la mesure contribue à répondre. Les engagements de la Charte nationale sont symbolisés de la façon suivante :



• Gestion de la ressource



• Échanges entre l'administration et les pêcheurs de loisir

• **Mise en oeuvre/protocole proposé** : Détail des différentes étapes de mise en oeuvre, références du protocole quand celui-ci est disponible.

• **Moyens** : Détail des moyens humains ainsi que du matériel nécessaires à la bonne mise en oeuvre de l'étude/suivi ou de la mesure.

• **Outil(s) conceptualisé(s)** : Le cas échéant, description de l'outil (réglette, panneau, plaquette, poster, etc.) avec les détails de conceptualisation/impression /distribution, ainsi que les visuels.





• **Coût estimé** : Coût moyen ou échelle de coût, si possible détaillé.

• **Calendrier des opérations** : Durée totale de l'étude/suivi, ou de la mesure, période de mise en oeuvre et estimation du temps consacré aux différentes phases (notamment ratio entre le temps de terrain et au bureau).

• **Les « + »** : Avantages ou points forts de l'étude/suivi ou de la mesure, facilités de mise en place.

• **Les « - »** : Inconvénients ou limites de l'étude/suivi ou de la mesure, points de difficultés potentielles.

• **Points d'attention particuliers** : Points essentiels de la mise en oeuvre, paramètres à prendre en compte ou à adapter à la situation/au contexte local. Recommandations des gestionnaires relatives à l'application de ce suivi dans d'autres AMP (en fonction de leur statut, situation géographique, taille, moyens, etc.).

<ul style="list-style-type: none">  • Lutte contre la fraude  • Déclaration de l'activité de pêche maritime de loisir  • Chantier réglementaire  • Évaluation de l'application et de l'efficacité de la Charte. <p>• AMP ayant réalisé ce(tte) étude/suivi/mesure : Liste des AMP ayant mis en place l'action relative à la fiche et pouvant être sollicitées pour tout complément ou toute demande de soutien technique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Partenariats possibles : Liste des différentes structures scientifiques, techniques, politiques, pouvant être associées pour la mise en oeuvre et/ou durant toute la période de l'action. • Financements : Énumération des différents fonds utilisés par les gestionnaires pour appuyer l'application de l'action. • Réglementation : Le cas échéant, rappel des différents textes de loi en lien avec l'étude/suivi ou la mesure, sur lesquels de gestionnaire pourra s'appuyer ou qui devront être pris en compte. • En savoir + : Liste des rapports, protocoles, outils produits par les gestionnaires en lien avec la fiche.
---	--

[Haut de page](#)

Tous droits réservés © - Propriété de l'ATEN